



# FAIR est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Nous mesurons régulièrement le niveau d'accessibilité de nos formations et nous nous engageons sur des actions concrètes d'amélioration.

## Nos engagements :

- Veille réglementaire sur l'accessibilité handicap.
- Adaptation et proposition de solutions alternatives en compensation du handicap.
- Communication sur l'accessibilité de l'offre de formation.

## Nos axes de progrès :

- Diffuser notre démarche d'engagement sur l'ensemble des supports de communication

## Des questions ?

Contactez notre référent handicap :

Amélie CARDON-VALENTIN

✉ [amelie.cardon@fair-avocats.fr](mailto:amelie.cardon@fair-avocats.fr)

☎ 02 61 53 56 30

